Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 007-240700302-20260921-C_202609_130-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202609-130

Du 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt un du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Joyeuse, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : AUDIBERT Agnès, THIBON Jean-François, DELEUZE DALZON Chloé, DI VUOLO Michel, BENEFICE TOURNIER Carole, PLANET Olivier, FLORY Eva, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DEMARIA Jean-François, DELMASURE Julien, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, REY Françoise, D'HELFT Sabine, DUMAS Yoann, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, AGNEL Rodolphe, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : AUZAS Vincent (pouvoir de LASTELLA Carole), CHABANE Francis (pouvoir de GILLES Philippe), FLORY Eva (pouvoir de CARRASCO Georges), AUDIBERT Agnès (pouvoir de PIOLAT Didier).

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 37 Pouvoir : 4
Date de la convocation 15 septembre 2026
A été élu secrétaire : GOMEZ ABASCAL Delphine
Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 300 000€ AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2336-3 et L5215-14,

Pour assurer le paiement des factures des travaux d'extension de la médiathèque et dans l'attente du versement de toutes les subventions, il est souhaitable de recourir à une ligne de trésorerie de 300 000 €

Après consultation des organismes bancaires (La Poste, AFL, Crédit Agricole et Caisse d'épargne), le vice-président propose de retenir la proposition de l'AFL avec les caractéristiques suivantes :

- Montant maximum du Crédit de Trésorerie : 300 000€ (trois cent mille euros),
- Durée totale : 364 jours
- Date d'entrée en vigueur : 22/09/2026
- Date d'échéance finale : 21/09/2027
- Taux d'intérêt : ESTER +0,59% mensuel base exact/360
- Base de calcul : exact/360
- Commission de non-utilisation : 0,05% mensuel base exact/360
- Commission d'engagement : 0,05% du montant de l'encours plafond

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son vice-président,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Accepter la proposition de l'Agence France Locale pour une ligne de trésorerie de 300 000 € pour le Budget Principal telle que présentée,

Autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
Pour le Président empêché
Francis CHABANE
1er vice-Président

Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie * (Joyeuse) * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Delphine GOMEZ ABASCAL
Secrétaire de séance